

FINANCES

OBJET : ATTRIBUTION DE CARTES DE TRANSPORT POUR L'ANNÉE 2026

Le Rapporteur rappelle au Conseil d'Administration sa délibération du 19 novembre 2024 fixant les conditions d'attribution des cartes de transport pour l'année 2025 aux personnes âgées ou handicapées. Il propose de délivrer ces cartes pour l'année 2026 selon les barèmes suivants :

PERSONNES RETRAITÉES : à partir de 65 ans (dans l'année) et selon les plafonds de ressources suivants :

- personnes seules : revenu fiscal de référence annuel inférieur à **20 000 €** (N-1)
- couples : revenu fiscal de référence annuel inférieur à **23 000 €** (N-1)

PERSONNES HANDICAPÉES : sans conditions d'âge, selon les conditions ci-dessous :

Une carte de transport sera délivrée aux personnes titulaires de la carte d'invalidité de 80 % minimum et percevant l'Allocation aux Adultes Handicapés ou une pension d'invalidité d'un montant équivalent (soit **1 033.32 € / mois**, montant AAH au 1^{er} avril 2025).

Pour les personnes percevant l'A.A.H. mais qui ne détiennent pas la carte d'invalidité, un certificat médical d'inaptitude à la conduite sera requis.

Les cartes de transport seront valables un an à compter de la date de délivrance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GÉNÉRALES

OBJET : SIGNATURE DE CONVENTION AVEC ÉLECTRICITÉ DE FRANCE POUR LA MISE A DISPOSITION DU PORTAIL D'ACCÈS AUX SERVICES SOLIDARITÉ D'EDF (PASS EDF)

Le Rapporteur informe les membres du Conseil d'Administration que dans le cadre de ses missions, le CCAS de la commune est amené à prendre en charge des factures d'énergie.

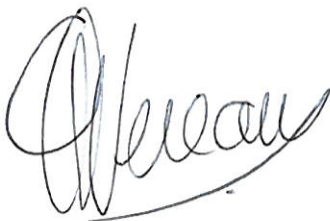
Pour faire les démarches concernant les factures d'EDF, il est obligatoire de passer par le Portail d'Accès aux Services Solidarité d'EDF (PASS EDF).

Le Rapporteur fait donc état de la nécessité pour notre collectivité de signer une convention de partenariat avec Électricité de France pour bénéficier de l'accès au portail PASS EDF.



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 18 h 20.

Philippe MÉREAU
Secrétaire de séance



Chantal CORDELIER
Présidente

Centre Communal d'Action Sociale
MAIRIE
DE
71670
LE BREUIL
★